

LA FRANCE FORTE

NICOLAS SARKOZY

Paris, le 12 AVR. 2012

Messieurs,

Vous avez bien voulu attirer l'attention de Nicolas SARKOZY sur vos propositions relatives au statut pénal du Président de la République.

Je tenais à vous assurer qu'il avait pris connaissance de votre courrier et qu'il souhaitait vous remercier.

Nicolas SARKOZY considère que la réforme de 2007 constitue un point d'équilibre suffisant et qu'il n'est pas nécessaire de faire évoluer notre Constitution dans l'immédiat. Le titre IX permet une mise en cause du Président de la République allant jusqu'à une destitution par la Haute Cour pour le cas où il manquerait à ses devoirs d'une façon manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat. Par principe, le Président de la République, arbitre des institutions et garant de la continuité de l'Etat, doit conserver un statut particulier qui lui permet d'assurer sa mission sans faire obstacle, une fois son mandat terminé, à d'éventuelles poursuites.

Restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Guillaume LAMBERT

Directeur de campagne de M. Nicolas SARKOZY

M. Edmond-Claude FRETU
M. Philippe GONZALEZ de GASPARD
Collectif article 67
30, rue de Miromesnil
75008 Paris